

Le contrat des Sœurs avec l'Etat était pour vingt ans ; leur établissement pouvait contenir trois à quatre cents malades ; elles stipulent que l'Etat paiera pour au moins trois cents.

Il résulte de ces faits seuls, indépendamment de ce qui a pu être dit ou promis verbalement par les ministres que les Sœurs étaient tenues de recevoir tous les idiots et aliénés que le Gouvernement dirigerait vers leur établissement, d'après la capacité de leur bâtisse et que les Sœurs comptaient sur un nombre de patients de pas moins de trois cents, mais qui serait proportionné au nombre d'idiots et d'aliénés mis à la charge du Gouvernement par la loi, et divisés entre les deux asiles subventionné par l'Etat. L'un de ces asiles était à l'Est, l'autre à l'Ouest de la Province.

Le nombre de ces malheureux a augmenté très vite avec la population et bientôt les deux asiles sont devenus insuffisants pour les besoins du public.

Les Officiers du gouvernement sollicitent les Sœurs de faire de nouvelles constructions très coûteuses ; les Sœurs y consentent et y mettent des sommes considérables ; le Gouvernement en est informé, les Chambres également ; la chose est notoire et consignée dans les documents publics. Le Gouvernement y envoie des idiots et des aliénés ; la législature vote les fonds chaque année.

Pour répondre d'avantage aux besoins de l'Etat, les Sœurs font encore des constructions nouvelles dans les mêmes circonstances, et le nombre des pensionnaires que le Gouvernement leur confie aujourd'hui est de près d'un millier.

ON DEMANDE : si le Gouvernement pourrait retirer la plus grande partie ou une partie quelconque de ces malades de l'Asile St-Jean de Dieu, ou cesser de les y diriger pour s'en charger lui-même ou en charger des tiers sans manquer à ses engagements envers les propriétaires de cet asile.

La réponse ne me paraît guère souffrir de difficultés ; elle me semble facile à donner. Il manquerait aussi clairement à la bonne foi envers les Sœurs, que si celles-ci refusaient de recevoir les aliénées et les idiots, au-delà du nombre que leur bâtisse originnaire pourrait contenir.

De même que les Sœurs sont obligées de recevoir et de soigner durant tout le temps que leur contrat durera, tous les idiots